

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



TOURS-SUR-MARNE

Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	4
TABLES DES TABLEAUX	4
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
A. CONTEXTE GENERAL	5
1. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	5
2. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol</i>	6
3. <i>Initiatives locales</i>	6
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	7
1. ZNIEFF	8
2. <i>Trame verte et bleue</i>	9
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES	9
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	10
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	10
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	10
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	10
3. <i>État de la biodiversité actuelle</i>	11
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	12
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?	14
1. <i>Origine</i>	14
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	14
a. Acquisition de connaissances	14
b. Identification des enjeux	16
c. Sensibilisation et animation	18
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	19
1. <i>Engagement des communes</i>	19
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	19
3. <i>Adapter l'usage du territoire</i>	20
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	21
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	21
1. <i>État des lieux</i>	21
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC</i>	21
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	23
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	25
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	27
1. <i>La plaine agricole</i>	29
2. <i>Le vignoble</i>	30
3. <i>Les milieux boisés</i>	31
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	31
5. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	34
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux</i>	37
I. SYNTHESE DES ENJEUX	38
1. <i>Zoom sur les espèces végétales patrimoniales</i>	38
2. <i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	39

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS	41
J. PROJETS DEJA REALISES	41
1. <i>Préservation des milieux naturels</i>	41
2. <i>Favoriser la biodiversité locale</i>	41
3. <i>Gestion durable des espaces verts</i>	42
4. <i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	42
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	43
1. <i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	43
2. <i>Favoriser la nature au sein du village</i>	43
3. <i>Renforcer la biodiversité locale</i>	44
4. <i>Compostage</i>	44
ANNEXES.....	46

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES ZONES HUMIDES AU SEIN DE LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	5
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE TOURS-SUR-MARNE	7
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	11
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE.....	22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE (DONNEES OPPORTUNISTES).....	23
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	26
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE TOURS-SUR-MARNE.....	28
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	39
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE40	

TABLES DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN.....</i>	<i>13</i>
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS	15
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	16
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	16
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	21
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	23
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	24
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE TOURS-SUR-MARNE	27

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Réseau hydrographique et zones humides

La carte ci-dessous (Cf. Figure 1) illustre le réseau hydrographique et les zones humides de Tours-sur-Marne.



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et des zones humides au sein de la commune de Tours-sur-Marne

La commune de Tours-sur-Marne est traversée d'est en ouest par la Marne et son Canal latéral. Au sud de cette limite physique, une mare en contexte agricole est maintenue ouverte et accueille une grande diversité d'espèces.

De plus, un grand réseau d'étangs de pêche a été aménagé au fil des années.

On retrouve ponctuellement aux abords de ces différents éléments de petites zones humides, au niveau des boisements riverains ou aux abords de plan d'eau.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol

La commune de Tours-sur-Marne est presque exclusivement recouverte par la plaine céréalière. On retrouve au nord quelques parcelles de vignoble et plus à l'ouest un secteur de pelouses sèches, au sein des parcelles céréalières et maraîchères : blé, orge, betterave ou encore légumineuses.

Au sud de la Marne, la nature du sol plus humide et les fréquentes inondations, permettent la mise en place de cultures plus gourmandes en eaux, telles que le maïs. Cet espace accueille également de nombreux étangs de pêche ainsi que des prairies et des jachères maintenues en l'état.

3. Initiatives locales

La commune de Tours-sur-Marne a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Renforcement de la biodiversité locale via l'acquisition d'une parcelle agricole « Le Nambly » : Mise en place d'un plan de gestion, plantation d'une haie arbustive de 90m composée d'essences locales ;
- Plantation d'un verger, semis d'une jachère fleurie, restauration d'un bosquet en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs ;
- Renforcement de la biodiversité locale en centre bourg : plantation d'une haie (220 plants, 15 variétés d'arbustes indigènes) dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional ;
- Préservation des milieux naturels : acquisition d'une parcelle « le Nambly », dans un méandre de la Marne composée d'une prairie de jachère et d'une ripisylve discontinue en bordure de rivière, accompagnement du Parc naturel régional pour la réalisation du plan de gestion, plantation de haies bocagères (309 plants, 16 variétés d'arbres et 14 variétés d'arbustes indigènes) ;
- Protection des espèces protégées : présence de chauves-souris dans les combles de la mairie pour lesquelles la commune souhaite laisser un accès ouvert, un suivi sera effectué par les agents du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne ;
- Application des principes de la gestion différenciée : acquisition du troisième niveau de la distinction « Commune nature », réalisation de semis de jachères fleuries et mise en place de parterre à base de vivaces moins exigeantes en eau et pérenne ;
- Lutte contre la pollution lumineuse : installation d'éclairage à ampoules LED avec baisse d'intensité programmée de 80% entre 23h00 et 05h00.

B. Périèmes d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Ci-dessous, cartographie des périèmes d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant (Cf. Figure 2).

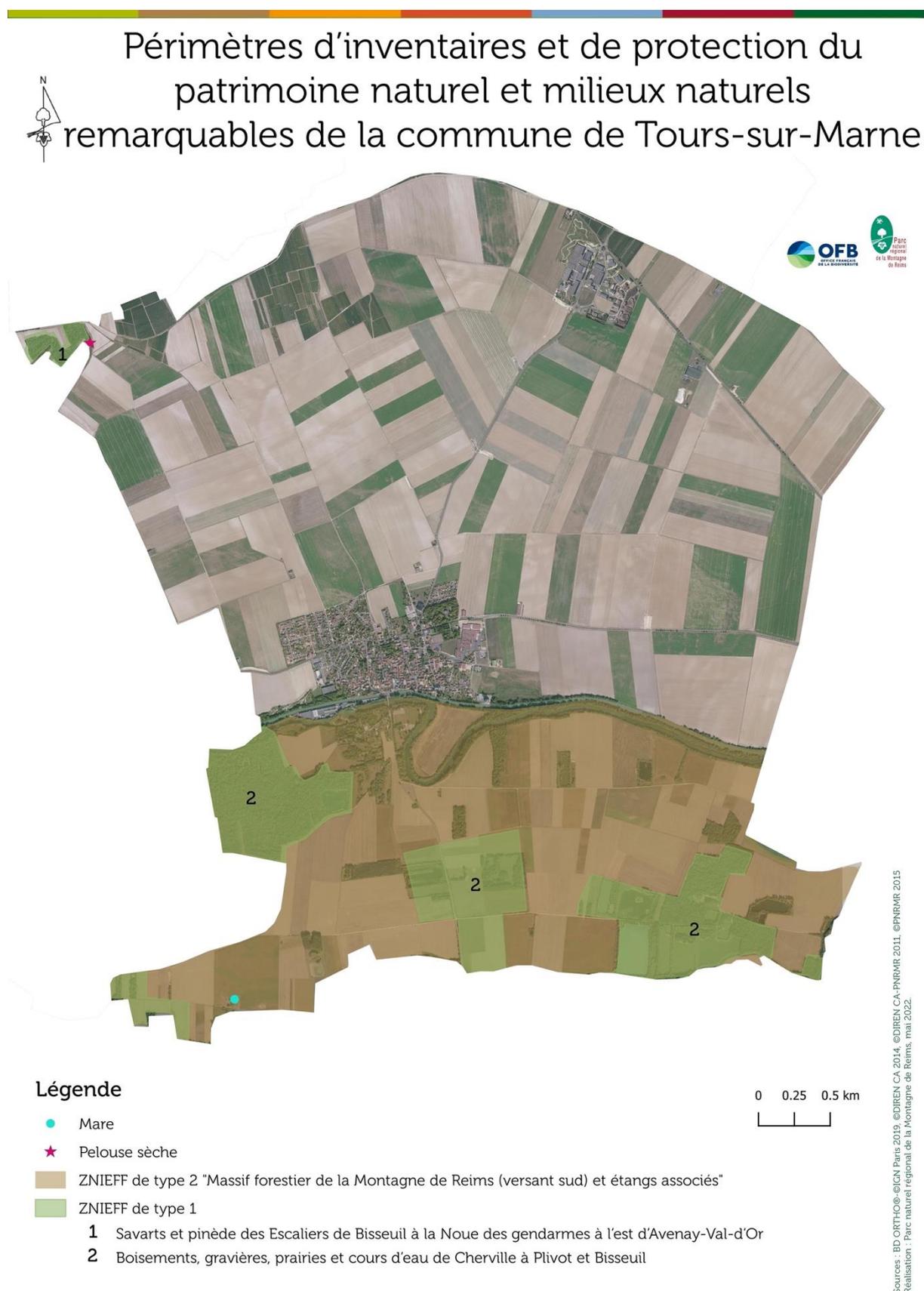


Figure 2 : Représentation cartographique des périèmes d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune Tours-sur-Marne

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Deux types de ZNIEFF sont présents sur le territoire de Tours-sur-Marne :

- **2 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (source INPN) ;
 - Savarts et pinède des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or
 - Elle est située sur un relief crayeux assez marqué, le Mont Aigu. Pour moitié occupée par des pinèdes, on y trouve également des pelouses sèches, habitat remarquable pour les pollinisateurs sauvages et les orchidées. Des zones de broussailles permettent à une grande diversité d'oiseaux de nicher, comme la Pie-grièche écorcheur. Localement, au niveau des pentes bien exposées, on trouvera des chênes et de l'alisier
 - Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil
 - Elle présente divers milieux aquatiques, prairies, cultures, marécages ou encore boisements. La Marne est le cours d'eau principal pour la portion incluse dans le périmètre du Parc.

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours »
(Source : INPN)
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
 - La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Tours-sur-Marne, l'étude suivante a été menée :

- 2012 - Étude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2020 - Plan de gestion du Nambly - PNRMR
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires au plus gros mammifère qu'est la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

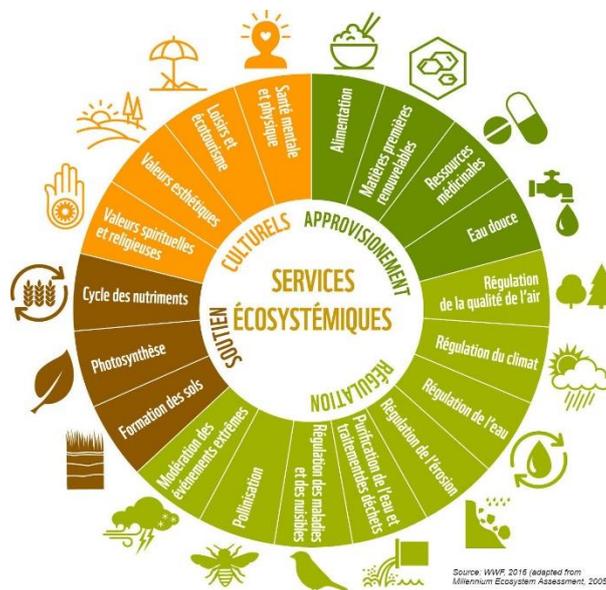
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « **indice de rareté** » (Cf. *Tableau 1*), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menace définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeu peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. *(Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire)*

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes les espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont



stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée



Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4)



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.



Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés. Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

- (4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors

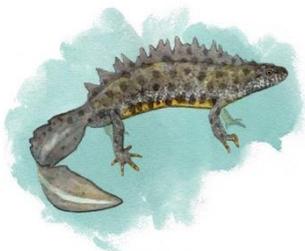


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

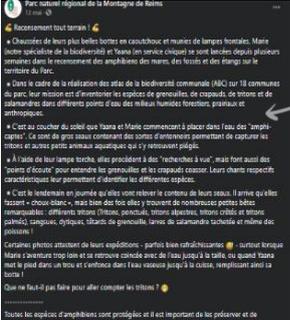
sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

*Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.*

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Publication Facebook sur les inventaires amphibiens



Avis de recherche sur le Sonneur à ventre jaune

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.



Stand « biodiversité » lors de la Grande traversée

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

Figure 4 : Communication autour de l'ABC

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20^{ème} siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page [10](#). Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture, tôt le matin, lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Tours-sur-Marne, ce sont 5 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (Cf. Figure 5 à 7).

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Tours-sur-Marne

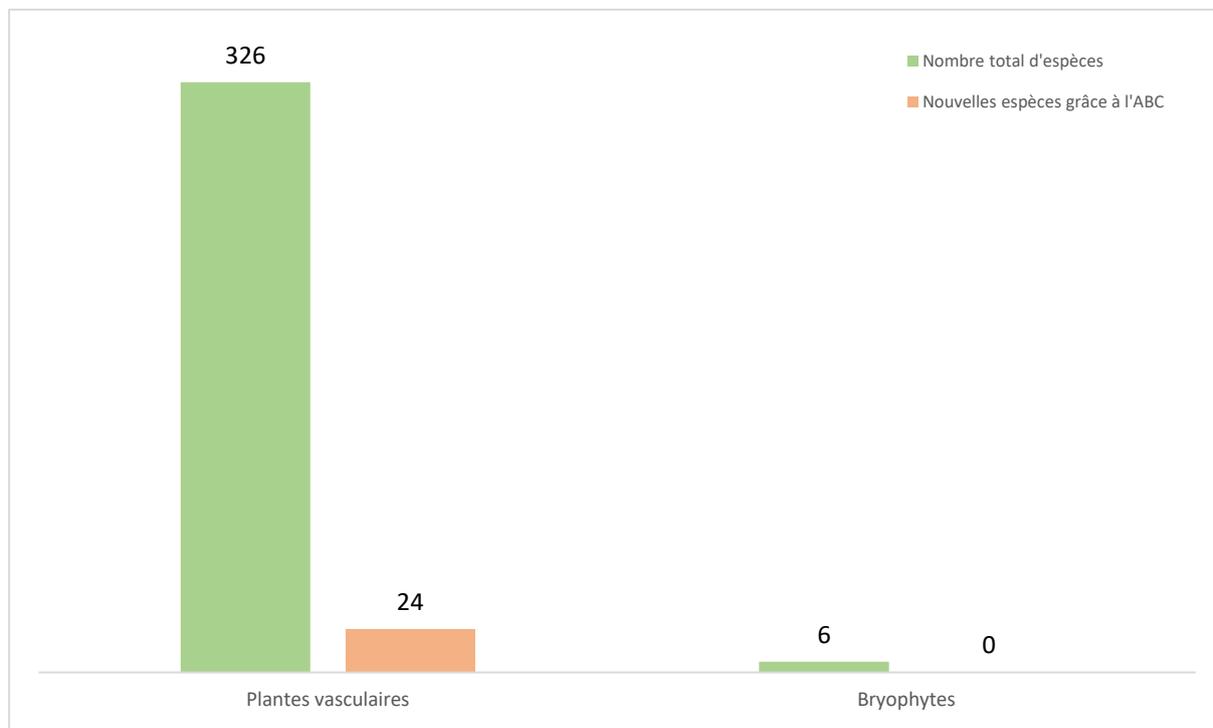


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Tours-sur-Marne

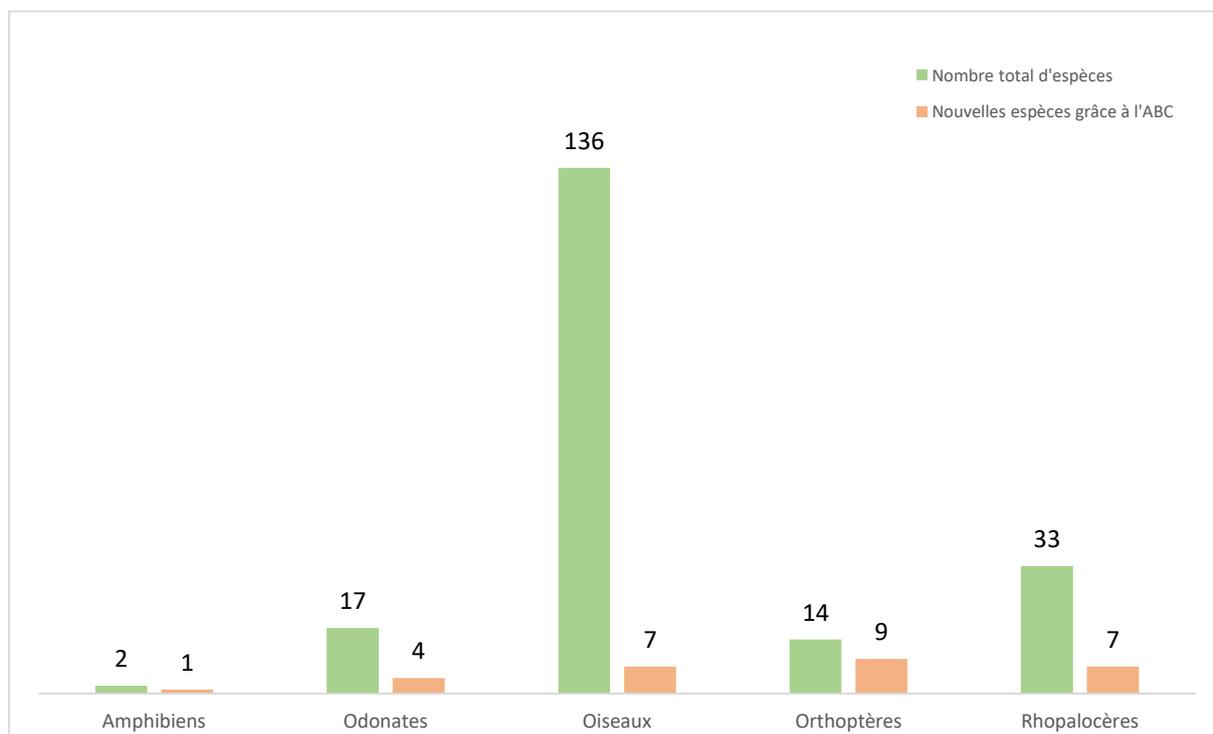
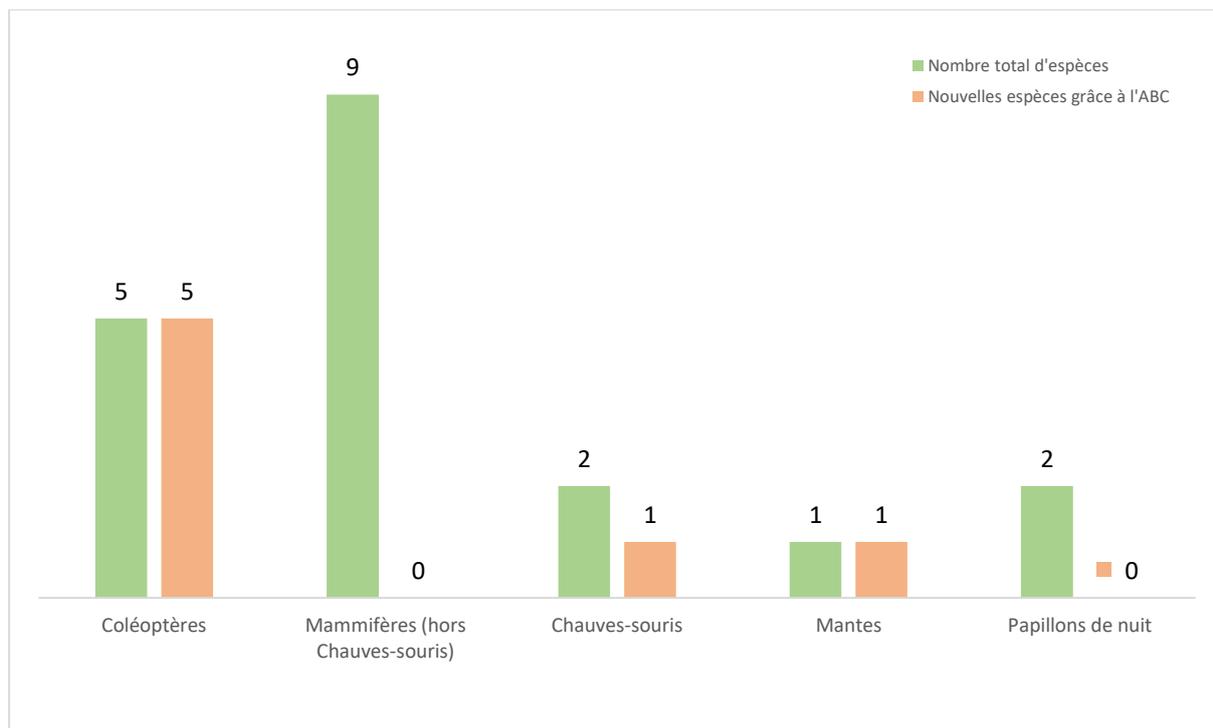


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Tours-sur-Marne (données opportunistes)



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'ajouter trois nouvelles espèces patrimoniales : le **Cumin des prés**, l'**Utriculaire vulgaire** et la **Violette élevée**. De plus, une espèce patrimoniale connue a pu être reconfirmée.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Tours-sur-Marne

Nom français	Nom latin	Rareté	LR	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Ail à tige anguleuse	<i>Allium angulosum L., 1753</i>	RRR	-	EN	-	PR	1886	
Aristolochie clématite	<i>Aristolochia clematitis L., 1753</i>	RRR	-	EN	-	-	2006	
Scirpe maritime	<i>Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905</i>	-	-	EN	-	-	1925	
Dauphinelle consoude	<i>Delphinium consolida subsp. consolida L., 1753</i>	RR	-	EN	-	-	2011	
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis L., 1753</i>	RR	-	EN	PN	-	1997	

Inule des fleuves	<i>Inula britannica L., 1753</i>	RR	-	VU	-	PR	1997	
Laitue à feuilles de saule	<i>Lactuca saligna L., 1753</i>	NRR	-	RE	-	-	1884	
Sauge molle	<i>Stachys germanica subsp. germanica L., 1753</i>	RRR	-	VU	-	-	1884	
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium L., 1753</i>	R	-	LC	-	PR	1997	✓
Molène blattaire	<i>Verbascum blattaria L., 1753</i>	RR	-	VU	-	-	2011	
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia hybrida (L.) Delarbre, 1800</i>	RR	-	EN	-	-	2011	
Cumin des prés	<i>Carum carvi L., 1753</i>	RR	-	EN	-	-	-	✓
Utriculaire vulgaire	<i>Utricularia vulgaris L., 1753</i>	RR	-	EN	-	-	-	✓
Violette élevée	<i>Viola elatior Fr., 1828</i>	RR	EN	EN	PN	-	-	✓

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, 15 espèces patrimoniales d'oiseaux ont été retrouvées lors de l'ABC et 7 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Tours-sur-Marne

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
CHAUVES-SOURIS	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	2017	Assez fort	AS	X		
MAMMIFÈRES	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2018	Assez fort	AS	X		
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2019	Assez fort	-	X		
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2017	Assez fort	-		✓	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2017	Fort	AP		✓	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2019	Fort	V			
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2018	Fort	V			
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2019	Fort	V			
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2019	Fort	-		✓	
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	-	Fort	V		✓	X
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2015	Assez fort	R			
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	-	Assez fort	R		✓	X
	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	2019	Fort	V			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	Assez fort	AS		✓	X	

	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2017	Assez fort	V			
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2019	Assez fort	-			
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2014	Assez fort	V			
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2018	Assez fort	AP			
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	2016	Assez fort	R			
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2017	Fort	AS			
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2019	Fort	-		✓	
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2019	Assez fort	-		✓	
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2019	Assez fort	AS			
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2019	Fort	V			
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2018	Fort	V			
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2019	Fort	V		✓	
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	Fort	AS		✓	X
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2015	Fort	-			
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2017	Fort	V		✓	
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	2017	Assez fort	E			
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2019	Fort	V			
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2014	Assez fort	-			
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2019	Assez fort	R		✓	
	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	2019	Fort	R			
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2019	Fort	E			
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2017	Fort	AS			
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2019	Assez fort	E		✓	
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2019	Fort	-		✓	
ORTHOPTÈRES	Criquet verdelet	<i>Omocestus viridulus</i>	-	-	X		✓	X
RHOPALOCÈRES	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	-	Fort	X		✓	X
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	2015	Assez fort	X			
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	-	Assez fort	X		✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

La carte ci-dessous présente les lieux où les espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent être observées (Cf. Figure 8).



Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Tours-sur-Marne



Légende

-  Azolla fausse-fougère, Fougère d'eau
-  Aster à feuilles de Saule - Vigne-vierge commune

0 100 200 m



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique localisant les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la commune de Tours-sur-Marne (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Le tableau ci-dessous classe les différentes espèces exotiques envahissantes sur la commune de Tours-sur-Marne (Cf. Tableau 9)

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1).

Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Tours-sur-Marne

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Azolla fausse-fougère	<i>Azolla filiculoides Lam., 1783</i>	2017	E1
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	2016	A2
	Aster à feuilles de Saule	<i>Symphotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	2006	A2
MAMMIFERES	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2019	-

H. Habitats et enjeux associés

La commune de Tours-sur-Marne est occupée à environ 90 % par la plaine agricole. Elle est coupée en deux par la Marne et son Canal latéral. On retrouve quelques vignes au nord et des étangs de pêche ainsi que des prairies et des jachères.

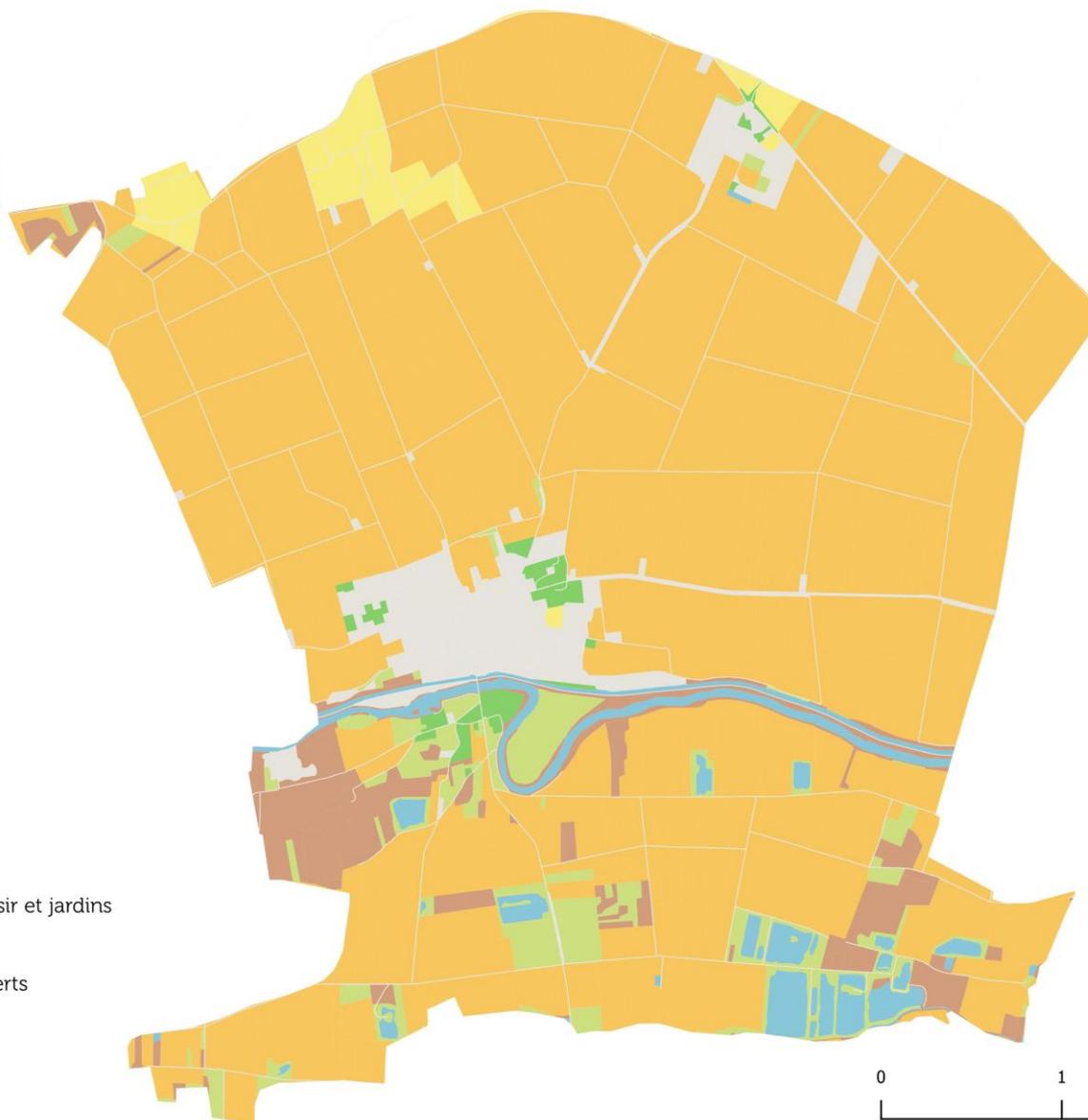
Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :

Occupation du sol de la commune de Tours-sur-Marne



Légende

- Boisements
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Plaine agricole
- Surfaces artificialisées
- Vignoble



Sources : BD ORTHO ©-IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©DIREN CA-PNRMR 2011, ©PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune Tours-sur-Marne

Une légende détaillée de l'occupation du sol est présentée en annexe (Cf. Annexe 2)

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec pour culture principale, le maïs au sud de la Marne et quelques cultures d'hiver telles que le colza, le blé ou encore l'orge ainsi que des parcelles de betterave et de luzerne, au nord de celle-ci. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Au niveau des parcelles céréalières, il n'est pas rare de voir voler des rapaces et plus spécifiquement des busards. Sur la commune, il est possible de rencontrer le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin**, qui installent leur nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

D'autres espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, **Bruant jaune**, **Tarier pâtre**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

Une autre espèce d'oiseau utilise également la plaine agricole pour se reproduire, il s'agit de l'**Œdicnème criard**. Celui-ci s'installe au niveau des cultures à larges inter-rangs, comme la betterave ou la pomme de terre, car il peut retrouver des zones de sol nu où les parents installent leur nid.

Sur les bords de champs, en secteurs préservés et où les cultures sont favorables (colza, blé d'hiver) plusieurs espèces de plantes messicoles ont été observées. La **Calépine de Corvans** et le **Bleuet** font partie des espèces les plus fréquentes sur le territoire, auxquelles s'ajoutent deux autres espèces moins fréquentes, la **Spéculaire miroir de Vénus** (à la limite avec la commune d'Äy-Champagne) très rare et surtout la **Dauphinelle consoude**, très rare et considérée comme étant en danger d'extinction en Champagne-Ardenne. Deux espèces de fumeterres font aussi partie de plantes messicoles identifiées : **Fumeterre à petites fleurs** (rare) et la **Fumeterre de Vaillant** (très rare). Ce genre de plantes (les fumeterres) fait partie de la base du régime alimentaire de la **Tourterelle des bois**, une espèce menacée.

Durant l'hiver, les paysages de la plaine agricole changent suite aux crues de la Marne qui viennent alors inonder une grande partie des parcelles voisines. On retrouve alors de grandes étendues d'eau, peu profondes, favorables pour l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux. C'est durant cette période qu'il est possible d'observer plusieurs centaines, voire milliers de **Vanneau huppé**.

➤ **Perspectives :**

- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des busards et de l'Œdicnème criard ;
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

2. Le vignoble

Recouvrant un tiers du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ce milieu ne représente qu'une partie infime du territoire de la commune et aucun enjeu particulier n'y a été relevé.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;

- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de microhabitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Sur la commune de Tours-sur-Marne, seul un petit boisement s'étend vers l'ancienne commune de Bisseuil.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier ou du bosquet, car ils abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénéscent** pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ Perspectives :

- Favoriser le maintien du bois mort sur pied et au sol au sein des bosquets ;
- Adapter l'exploitation sylvicole, s'il y en a : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières, pelouses sèches).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve quelques secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Identifiées lors de l'étude menée en 2014 sur le territoire du Parc naturel régional, ces secteurs de pelouse étaient déjà qualifiés de dégradés à l'époque. Cependant, elles font partie d'un réseau assez vaste notamment sur la commune d'Aÿ-Champagne, ce qui en fait un ensemble fonctionnel d'environ 40 ha, soit la plus grande surface connue sur le territoire du Parc. Le plus gros frein à la conservation de ce milieu reste la fragmentation qui en plus de son imbrication au sein d'une mosaïque agricole, rend difficile les échanges entre les différentes tâches de pelouse sèche.

Cette zone de pelouse permet toutefois le maintien de plusieurs espèces végétales remarquables, comme la **Céphalanthère à grandes fleurs**, l'**Epervière tachetée** ou encore la **Grande orobanche**, très rare en Champagne-Ardenne.

- **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelles cultivées ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

- *Prairies et jachères*

De plus en plus rares du fait du changement de pratiques, quelques prairies sont ponctuellement présentes sur la commune. Les parcelles en jachère permettent de compléter ce réseau qui reste toutefois assez discontinu. On notera la présence de quelques prairies bocagères pâturées au sud-est de la commune, dont les linéaires de haies sont bien préservés et sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts, de par la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Pie-grièche écorcheur**, vulnérable en Champagne-Ardenne, le **Tarier pâtre** et la **Linotte mélodieuse** qui présentent tous un enjeu de préservation sur le territoire.

En hiver, une espèce exceptionnelle vient chercher des conditions plus clémentes au sud de son aire de répartition : la **Pie-grièche grise**.

Les deux espèces de Pie-grièche ont des besoins spécifiques pour trouver un habitat favorable : la présence de zones enherbées riches en faune (gros insectes, passereaux, reptiles, petits mammifères) et la présence de haies d'épineux assez dense pour installer son nid. Ces caractéristiques en font des espèces parapluies, c'est à dire que sa présence nous informe sur la stabilité de l'écosystème présent.

Sur les secteurs de prairies de fauche, une plante très rare et en danger d'extinction en Champagne-Ardenne a été découverte lors de l'ABC : le **Cumin des prés**. De même, une nouvelle espèce de rhopalocère a été observée : l'**Hespérie des potentilles**, inscrite sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

- **Vergers**

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro-habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer dans les cavités qui se forment au niveau du tronc des arbres suffisamment mûres comme la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adaptée des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. Les méandres créés par la rivière ont permis l'apparition de bras morts, de zones humides diverses, telles que des mares. De nombreux étangs de pêche ont été créés au sud de la commune, parmi les parcelles agricoles.

- **La Marne et sa ripisylve**

Cette rivière, riche en méandres et en bancs de graviers est un refuge pour un grand nombre d'oiseaux. Ses berges faites de craies et de dépôts de limons, sont très faciles à creuser pour les espèces nichant en cavité. Cette utilisation de la berge ne pose pas de problème et ne risque pas de l'abimer car de nombreuses cavités sont réutilisées au fil des années.

En période de crues hivernales, elle vient baigner une partie de la plaine agricole, à la faveur d'oiseaux hivernant comme le Vanneau huppé ou encore les bécasseaux.

La Marne est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laïches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur la Marne et au niveau de ses berges, il est possible d'observer le **Martin-pêcheur d'Europe**, espèce à surveiller en Champagne-Ardenne. Cette espèce creuse dans la berge tendre une galerie pour y faire leur nid. Cette activité ne risque en aucun cas de l'abîmer car ces oiseaux sont fidèles à leur site de reproduction et réutilise les mêmes trous d'une année sur l'autre.

On peut également croiser deux autres espèces sur la rivière, qui vont plutôt nicher sur les plages de galets ou au niveau des gravières : la **Sterne pierregarin**.

Sur les berges, une espèce en danger d'extinction et extrêmement rare en Champagne-Ardenne a été observée récemment : l'**Aristoloché clématite**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore) ;
- Poursuivre les actions menées sur le Nambly.

• *Le canal de la Marne*

Il longe la rivière de la Marne sur 67 km de long et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10), il a été ouvert au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Propriété de l'État, il est géré par Voies Navigables de France (VNF). Il s'agit d'un milieu artificiel de par sa création et les matériaux qui le composent, avec notamment les palplanches métalliques au niveau des berges. Les nombreuses écluses et ses aménagements (berges abruptes...) le rendent peu propice à l'accueil de la biodiversité.

➤ **Perspectives :**

- Aménagements de passage à faune au niveau des berges (escalier à faune) ;
- Végétalisation des berges à l'aide d'espèces indigènes ;
- Maintien des tôles métalliques sur les secteurs à Hironnelle de rivage et aménager favorablement d'autres berges pour accueillir ce type d'espèces.

• *Les étangs de pêche dans la plaine*

Ces milieux créés par l'Homme jouent un rôle pour les espèces d'oiseaux hivernants comme les canards, les aigrettes ou encore le Héron cendré. Ils y trouvent une ressource alimentaire et des reposoirs. Ces milieux deviennent même des zones de tranquillité car l'activité de pêche est moins marquée en automne/hiver.

➤ **Perspectives :**

- Lors de plantation, planter des essences locales, a minima indigènes ;

- Maintenir la végétation indigène sur les berges ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Laisser des espaces en libre évolution (boisements humides...) ;
- Maintenir les vieux arbres sur pied ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire.

- *Les mares*

On retrouve une mare au sud de la commune, utilisée comme site de chasse pour le gibier d'eau.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Cette mare est utilisée par plusieurs espèces d'oiseaux pour se nourrir comme le **Busard des roseaux**, vulnérable en Champagne-Ardenne et qui peut y trouver des petits rongeurs (campagnols, rats), des passereaux (bergeronnettes, alouettes) ainsi que des jeunes oiseaux d'eau (canard et foulque). Sur un autre régime alimentaire, le **Petit gravelot** a été observé à plusieurs reprises, fouillant la vase pour y dénicher de petits insectes.

Plusieurs plantes peu communes sur le territoire du Parc naturel régional ont pu y être découvertes lors de l'ABC : le **Butome en ombelle** (très rare en Champagne-Ardenne), l'**Utriculaire commune**, une espèce qui se nourrit de petits insectes aquatiques via des sacs racinaires (en danger d'extinction en Champagne-Ardenne) ou encore le **Séneçon des marais**.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biennale) des abords de fossés
- Si des travaux d'entretien sur la mare sont envisagés, contacter le Parc naturel régional, pour adapter la méthode et période d'intervention en faveur des espèces patrimoniales.

- *Zones humides (Abords de plan d'eau, roselières et mégaphorbiaies)*

Différentes zones humides sont présentes aux abords des plans d'eau, dont les roselières et les mégaphorbiaies. Les premières sont caractérisées par la présence de grands roseaux, accompagnés par les menthes aquatiques ou encore l'Iris des marais. Les secondes correspondent à une végétation composée d'espèces à grandes feuilles : consoude, épilobes ou encore la Reine des prés, qui sont/peuvent être soumises à une période d'assez plus longue. Il est également possible de retrouver dans ce contexte des zones inondables, comme certaines parcelles agricoles qui accueillent les débordements de la Marne durant plusieurs mois, créant alors un milieu temporaire favorable pour certaines espèces.

Les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, le soutien à l'étiage, ou encore la protection contre l'érosion. De plus, ces différents milieux représentent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Les sols plus ou moins gorgés d'eau vont permettre à des végétations spécifiques de se développer avec des espèces caractéristiques, comme l'Eupatoire chanvrine, la Salicaire ou la Cardamine des prés. Certaines espèces animales sont fortement liées aux zones inondables comme le Cuivré des marais ou aux roselières comme la Rousserolle effarvatte.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les abords de la mare peuvent également être très intéressants d'un point de vue botanique, avec la présence de l'**Céranthe aquatique**, rare en région, et uniquement connue sur 5 communes du Parc naturel régional ou encore la **Germandrée des marais** qui est protégée à l'échelle de la Champagne-Ardenne.

Une autre espèce exceptionnelle a pu être découverte sur ce site, il s'agit de la **Violette élevée**, en danger d'extinction en Champagne-Ardenne et protégée en France. C'est une espèce typique des prairies fraîches, humides ou inondables, qui est victime de la régression des zones humides par retournement des prairies et drainage. Les abords de la mare dont les niveaux fluctuent selon les conditions hydriques, lui apportent les conditions favorables à son développement mais le contexte agricole voisin peut lui être dommageable.

Les espaces ouverts inondables tels que les prairies, sont les milieux typiques pour la reproduction d'une espèce de plus en plus rare en Montagne de Reims : le **Cuivré des marais**, inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne. En effet, sa chenille peut supporter une période d'inondation de son milieu relativement longue et lui permet de se développer dans un milieu qui semblerait non favorable.

➤ **Perspectives :**

- Gestion adaptée des abords d'étangs et de plans d'eau : prise en compte de la portance du sol, intervention tardive entre septembre et octobre ;
- Ne pas perturber la circulation de l'eau en période de crue ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de ces milieux ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes au Parc naturel régional et ne pas en introduire.

6. Les milieux artificialisés et rocheux

• *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

De nombreuses chauves-souris utilisent les bâtiments, les caves et parfois même les vieux ponts pour une partie de leur cycle de vie : soit en période estivale par les femelles pour élever les jeunes soit en hiver pour l'hibernation. Dans le cadre des échanges réalisés pour l'ABC, il a été possible de découvrir la présence d'une colonie de **Sérotine commune** sur le territoire de Tours-sur-Marne.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfractuosit  du mur ou sous les toits. L'**Effraie des clochers** peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une  glise, s'il n'est pas grillag .

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces diff rentes esp ces, des am nagements sont r alisables pour leur permettre un acc s en toute s curit  et pour limiter les nuisances, si elles existent.

Au niveau des b timents et murs en pierres meuli res, une plante peu ordinaire se d veloppe sur la commune : la **Pari taire des murs**.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification gr ce   la grande diversit  des essences plant es. Deux esp ces   enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel r gional sont concern es en particulier. Le **Serin cini** qui a besoin de conif res pour installer son nid et le **Verdier d'Europe** qui est beaucoup moins exigeant et peut installer son nid dans une haie ornementale ou champ tre, dans un lierre grimpant ou un arbre isol . Ces deux esp ces granivores sont  galement favoris es par les mangeoires mises   disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammif res ne sont pas en reste, avec le **H risson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammif re, prot g  en France est fortement impact  par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite   l'intensification des pratiques agricoles, mais  galement par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routi res qui lui sont tr s souvent fatales. On retrouve  galement l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus bois es,  galement prot g  en France.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion diff renci e sur les espaces communaux ;
- Assurer la perm abilit  des jardins : laisser un passage adapt    la petite faune (H risson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propri taires de caves   la pr sence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la pr sence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les b timents.

I. Synth se des enjeux

1. Zoom sur les esp ces v g tales patrimoniales

La carte ci-dessous illustre les esp ces v g tales patrimoniales sur la commune de Tours-sur-Marne (Cf. Figure 10).

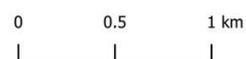


Espèces végétales patrimoniales de la commune de Tours-sur-Marne



Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010



Sources : BD, ORTHO © IGN Paris 2019, © CNRBP-MNHN 2019, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Tours-sur-Marne

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

La carte ci-dessous illustre les enjeux identifiés sur la commune de Tours-sur-Marne (Cf. Figure 11)

Enjeux identifiés sur la commune de Tours-sur-Marne

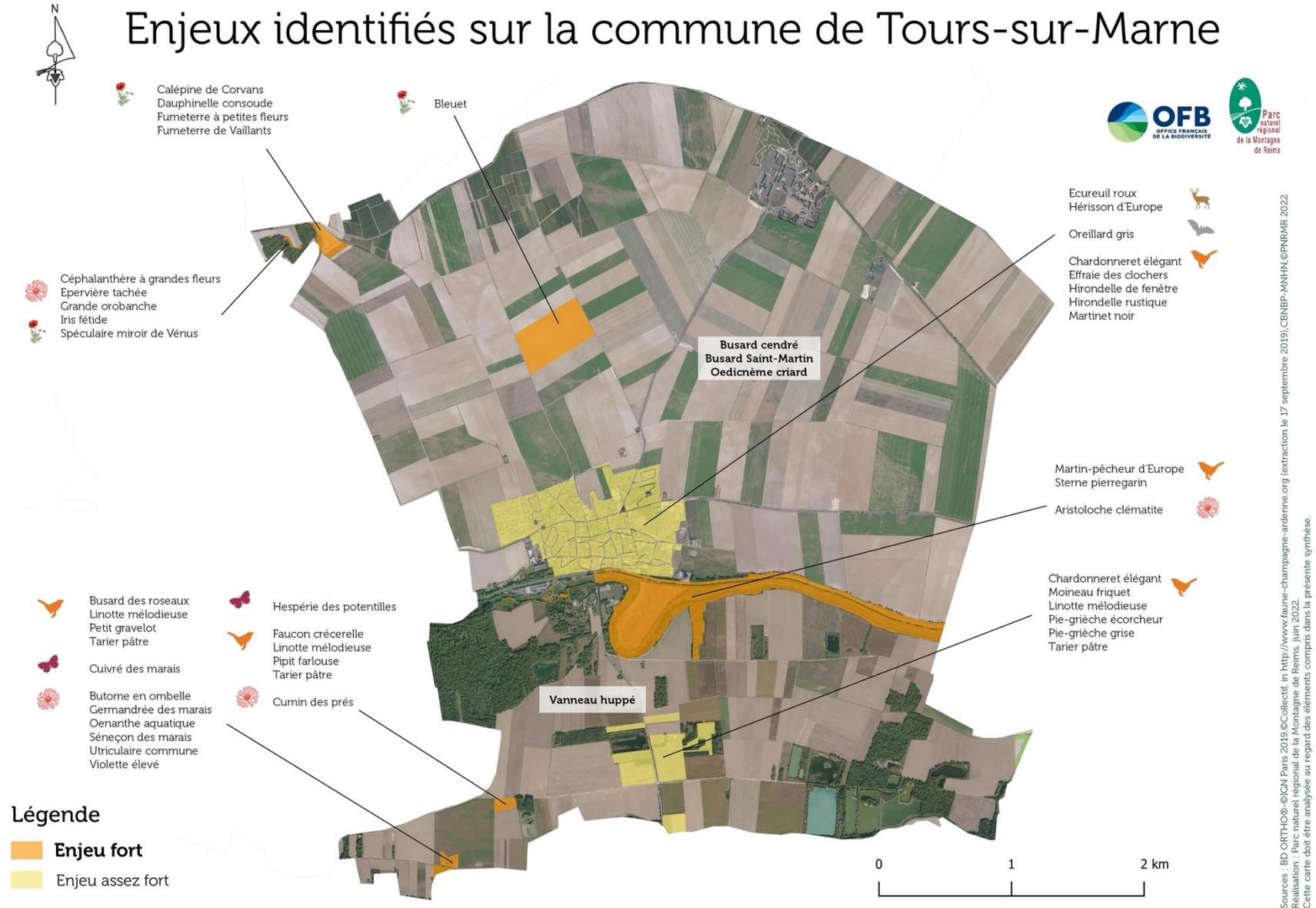


Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Tours-sur-Marne

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Préservation des milieux naturels

Suite à l’acquisition avec l’aide financière de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie en 2018, du Nambly, une prairie de 14 ha située entre la Marne et son Canal latéral, la commune a sollicité l’accompagnement du Parc naturel régional pour la réalisation d’un plan de gestion. Cette démarche a permis, suite à la réalisation d’inventaires, d’identifier les enjeux relatifs aux habitats et espèces présents et de fixer des objectifs de gestion à atteindre via la mise en œuvre d’actions. Des aménagements adaptés à la portance du sol, pouvant être inondé en période hivernale lors des crues, ont été réalisés afin d’accueillir le public et le sensibiliser à travers différents panneaux pédagogiques.

Grâce à cette action, la commune participe fortement à la préservation du patrimoine naturel et assure le maintien d’un espace riche en biodiversité. De plus, sa proximité avec la Marne en fait une zone tampon, qui accueille en période de crues les surplus d’eau et limite ainsi les risques d’inondation.

2. Favoriser la biodiversité locale

Suite à l’acquisition d’une portion de 4 ha d’une parcelle agricole, la commune a réalisé plusieurs aménagements favorables à la faune et la flore, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs :

- Plantation d’une haie champêtre de 190 mètres ;
- Semis d’un couvert fleuri sur la moitié de la zone ;
- Restauration d’un bosquet ;
- Création de « bouchons », des petites zones de plantations arbustives.

Dans le cadre de l’appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional, la commune a réalisé la plantation de 3 linéaires de haies avec des orientations différentes, au niveau de la prairie de fauche du Nambly.

Un second projet a été réalisé en 2021 au niveau d’un nouveau lotissement, avec la plantation d’une haie champêtre en double rang, composée de 220 arbustes parmi 15 essences indigènes.

Les différentes haies ainsi que les « bouchons », pourront jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d’alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s’alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c’est le cas chez les abeilles sauvages.

La commune a développé un jardin pédagogique pour lequel un agent assure l’animation avec les périscolaires et l’école maternelle.

3. Gestion durable des espaces verts

La commune a acquis la distinction « Commune nature » pour le niveau trois libellules en 2022, ce qui correspond à l'application des critères suivants :

- Suppression, depuis au moins un an et pour les 3 années à venir, de l'utilisation de la totalité des produits phytosanitaires y compris des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits autorisés en agriculture biologique sur l'ensemble des espaces ;
- Suppression des produits anti-mousse sur les espaces extérieurs ;
- Mise en place des principes d'une gestion différenciée pour l'entretien des espaces ;
- Initiation d'une démarche de préservation de la biodiversité et de restauration des ressources en eau de la collectivité ;
- Communication régulière auprès des autres gestionnaires susceptibles d'entretenir des espaces verts.

Ce projet, porté par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et à accroître la biodiversité. Au travers de la distinction, une reconnaissance des engagements de la communes, l'implication de ses équipes et les solutions mises en œuvre peut alors se faire à l'échelle régionale mais également locale auprès de ses habitants. Il est alors possible de lancer une dynamique de sensibilisation autour de la protection de leur environnement mais également de leur santé via l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l'utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l'environnement, et dans un second temps, de favoriser l'accueil de la biodiversité en ville : plantes sauvages, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

Afin de réduire les surfaces d'entretien et pour développer l'aspect esthétique tout en favorisant la biodiversité, la commune a réalisé des semis de jachère fleurie.

Au niveau des parterres en centre bourg, les plantes vivaces sont sélectionnées pour leur résistance à la chaleur, leur faible exigence en arrosage et leur capacité à se développer d'une année sur l'autre. Cette démarche permet de réduire le temps d'intervention et de réaliser des économies, en temps agents et donc d'un point de vue financier.

De plus, afin de faire durer le plus longtemps possible les plantes utilisées, les anciens plants sont distribués aux habitants quand la composition des massifs évolue pour ainsi ne pas les jeter au compost.

4. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a fait remplacer tous ses ballons fluos par des lampadaires équipés de LED, qui disposent d'un système de régulation de l'intensité. Lors de la mise en fonctionnement, ils fonctionnent à 80% de la puissance puis sont baissés à 10% de puissance entre 23h00 et 05h00.

De plus, des détecteurs de présence ont été installés dans une rue de la commune, afin de réduire l'éclairage en dehors des périodes de circulation. Si cette rue est peu ou non fréquentée la nuit, cela

permet de créer une zone refuge pour la faune nocturne qui pourra alors l'emprunter lors de ses déplacements.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Favoriser la nature au sein du village

La commune souhaite installer un Refuge LPO au niveau du jardin pédagogique, ce qui permettrait d'avoir un nouveau support de communication sur le site et de valoriser les actions qui y sont menées.

Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières. Un accompagnement personnalisé est réalisé par le LPO afin de répondre aux besoins et moyens de la collectivité. Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

3. Renforcer la biodiversité locale

- *Au niveau de certains espaces verts, la commune souhaiterait réaliser de nouveaux semis pour réduire les surfaces d'intervention et améliorer l'aspect paysager.*

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS⁶, qui via son projet *Educaflore*, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue : <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet *Educaflore* :

<https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>

<https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local[®], qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

Une fauche devra être réalisée en suivant les préconisations du fournisseur, en veillant à réaliser une exportation des déchets. Cette matière pourra être utilisée en paillage au pied des arbres et arbustes mais peut également être entreposée sur une zone adaptée, ce qui mettra à disposition une zone de ponte favorable à la Couleuvre à collier.

- *Au niveau d'un de ses parcs, la commune souhaiterait planter une haie comestible. Ce projet peut être accompagné dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc.*

4. Compostage

Au sein du conseil des jeunes de la commune, la question du compostage des déchets organiques a été abordée. Deux secteurs en centre bourg au sein de lotissements ont été identifiés comme favorables à l'installation de composteurs collectifs.

La commune peut se rapprocher de la FREDON Grand Est qui réalise un accompagnement spécifique pour le développement de ce type de projet.

Cette démarche vise à réduire la production de déchets et permettra de recycler les fruits et légumes non consommables, les épluchures ou les restes alimentaires des cantines. La production de compost pourra alors servir au niveau des potagers et des parterres fleuries. La commune pourra alors fonctionner en circuit fermé entre ce qui est produit dans les potagers et ce qui arrive dans les assiettes.

⁶ Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale

Cette démarche vise également à limiter l'utilisation de carburant pour les déplacements en déchetterie concernant les déchets verts et pourrait permettre de réduire également la fréquence de passage des éboueurs car la part de déchets compostable représente en moyenne 30 % des déchets ménagers. Une veille sera à maintenir quant au développement d'espèces exotiques envahissantes dans ce type d'installation.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"